

[Text]

gains taxation between Canada and the United States? How has that affected our general money-raising situation? They pay full tax on capital gains, do they not?

Mr. Evans: No, they do not.

Senator Roblin: Would you explain that situation, please?

Mr. Evans: Right now they are paying 20 per cent on a top rate of 28 per cent. They will be moving to a top rate of 28 per cent on capital gains over time, but I believe that they are not paying full rate on capital gains at this point.

Even if they do, their top rate of 28 per cent is the top marginal rate for a state that has no income tax. A good proportion of the states in the United States do not have income tax. In Canada, when we talk about a rate for capital gains, if we are moving to 75 per cent of the full rate, then we are talking about a rate that is well in excess of 35 per cent for capital gains versus the federal rate of 28 per cent in the United States, plus whatever state tax should apply over and above that.

Senator Roblin: In my province we would pay a capital gains tax of 75 per cent, and the total mark-up is 54 per cent. So it would be three-quarters of that.

Mr. Evans: That is right.

Senator Roblin: I will let that go. It is a domestic matter.

Why do you find it possible to suggest a deduction in your mortgage loan-loss reserve ratio from 1.5 per cent to .5 per cent. That is a reduction of two-thirds.

Mr. David Lebell, Director, Corporate Taxation, Royal Trust: Mr. Chairman, perhaps I could address that.

Senator Roblin: That is a pretty handsome contribution to the public funds. I would like to hear more about it.

The Chairman: He has to hold on to a formula instead of losing them altogether.

Senator Roblin: Yes, it is a formula, but the present formula is 1.5 per cent and there is a proposal to reduce it to .5 per cent, if I understand.

Mr. Lebell: That is correct, Mr. Chairman. Our recommendation is that the formula reserve be retained and effectively cut in half. That is also the recommendation of the Blenkarn commission.

The Chairman: As I understand the white paper, it is to be left as a discretionary item in the hands of the Department of Finance.

Senator Roblin: Does the white paper not call for an examination of each particular account?

Mr. Lebell: The white paper is proposing the complete phaseout of the formula reserves, replacing them with specific reserves on a loan-by-loan basis. In our view that is not a very practical suggestion. The white paper also combines the formula reserves with what they call prescribed rate reduction

[Traduction]

d'impôt pour les gains en capital au Canada et aux États-Unis? Dans quelle mesure cela a-t-il influé sur notre mobilisation des capitaux en général? N'y a-t-il pas un taux plein sur les gains en capital?

M. Evans: Non.

Le sénateur Roblin: Pourriez-vous nous expliquer la situation?

M. Evans: À l'heure actuelle les sociétés paient 20 p. 100 sur un taux maximal de 28 p. 100. Elles finiront par payer un taux de 28 p. 100 sur les gains en capital, mais je crois que ce n'est pas le cas à l'heure actuelle.

Même s'il en était ainsi, leur taux maximal de 28 p. 100 est le taux marginal maximal dans un État sous contribution directes. Une bonne partie des États américains. Au Canada, lorsque nous parlons d'un taux pour les gains en capital, si nous passons à 75 p. 100 du taux maximal, nous nous retrouvons avec un taux bien au-delà de 35 p. 100 pour les gains en capital par rapport à un taux fédéral de 28 p. 100 aux États-Unis, en plus de la taxe que l'État devrait appliquer en sus.

Le sénateur Roblin: Dans ma province, nous verserions un impôt sur les gains en capital de 75 p. 100, pour un pourcentage total de 54 p. 100. Ce seront donc trois quarts de cela.

M. Evans: C'est exact.

Le sénateur Roblin: Je ne poursuivrai pas. C'est une question interne.

Pourquoi estimez-vous possible de proposer une réduction de votre taux de 1,5 p. 100 à .5 p. 100 à l'égard de vos provisions pour pertes sur prêts? Il s'agit d'une réduction de deux tiers.

M. David Lebell, directeur, Impôt des sociétés, Royal Trust: Monsieur le président, je pourrais peut-être répondre à cette question.

Le sénateur Roblin: Il s'agit d'une contribution assez importante au trésor public. J'aimerais en entendre davantage à ce sujet.

Le président: Il doit s'accrocher à une formule plutôt que de les perdre tous les deux.

Le sénateur Roblin: Oui, il s'agit d'une formule, mais la formule actuelle prévoit un taux de 1,5 p. 100 et l'Association propose de le réduire à .5 p. 100, si je comprends bien.

M. Lebell: C'est exact, monsieur le président. Nous recommandons que l'on conserve les provisions déterminées par une formule et qu'on réduise effectivement le taux de moitié. C'est également ce que recommande la Commission Blenkarn.

Le président: Si je comprends bien le Livre blanc, c'est une question dont la décision incombera au ministère des Finances.

Le sénateur Roblin: Le Livre blanc ne réclame-t-il pas un examen individuel des prêts?

M. Lebell: Le Livre blanc propose l'abolition des provisions déterminées par une formule et leur remplacement par des provisions précises pour chaque prêt. Nous estimons que ce n'est pas très pratique. Le Livre blanc réunit également les provisions déterminées par une formule et ce qu'il appelle une